Quelles sont les normes vertes ?



En France...

Du Grenelle de l'environnement aux normes vertes.

ILe Grenelle de l'environnement qui s'est achevé fin octobre a abouti à un plan d'actions en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable. Le programme "Moderniser le bâtiment et la ville " a donné lieu à des propositions pour réduire la facture énergétique dans ce secteur. L'État s'engage tout d'abord à rénover tous les bâtiments publics à l'échéance 2012 et à appliquer de meilleures normes de performance énergétique à tous les projets de bâtiments publics (BBC au minimum, voir encadré). Dès 2010, les collectivités locales seront autorisées à vendre l'électricité issue des énergies renouvelables qu'elles pourront exploiter (panneaux photovoltaïques sur les toits des établissements placés sous leur autorité par exemple). D'ici à 2012, les pouvoirs publics s'engageront dans la réalisation d'un " éco-quartier " exemplaire en zone urbaine. Dès 2010 toujours, la norme BTHPE sera exigée pour les logements privés et la norme BBC pour le neuf dans le tertiaire. Par ailleurs, le nombre de bâtiments anciens rénovés devrait doubler dans les cinq années à venir (soit 400 000 par an à terme).

Il existe 5 labels pour optimiser la consommation énergétique des logements :

La réduction de la consommation énergétique des bâtiments (responsables de 25% des émissions de CO2 en France) est depuis plusieurs années au cœur des préoccupations des pouvoirs publics.

La réglementation en vigueur, la RT 2005 a été à la première réglementation à imposer un niveau maximum de consommation énergétique aux bâtiments (consommation conventionnelle d'énergie primaire maximale comprise entre 130 kWh/m²/an et 250 kWh/m²/an, selon la zone climatique). Afin de poursuivre dans cette voie, la prochaine RT prévue pour fin 2012 mettra encore plus l'accent sur la généralisation des Bâtiments Basse Consommation (BBC).

L'Etat a défini un ensemble de labels particulièrement performants sur le plan énergétique pour la construction de logements neufs collectifs et individuels groupés :

BBC-Effinergie (Bâtiment Basse Consommation): La consommation conventionnelle d'énergie primaire (chauffage, refroidissement, ventilation, production d'eau chaude sanitaire et éclairage des locaux) est fixée à 50kWh/m²/an. Un coefficient multiplicateur est fixé en fonction de la zone climatique et de l'altitude du projet. Le label BBC sera obligatoire à compter de 2013 pour toute construction de logement neuf.

THPE ENR (Très Haute Perfomance Energétique - Energie Renouvelable) : Consommation du bâtiment plus performante de 30% par rapport à la réglementation thermique ainsi que l'une des conditions suivantes : recours à l'énergie solaire et biomasse ou réseaux de chaleur d'origine renouvelable, production d'électricité renouvelable, pompes à chaleur.

THPE (Très Haute Performance Energétique) : Consommation du bâtiment plus performante de 20% par rapport à la réglementation thermique.

HPE EnR (Haute Performance Energétique – Energie Renouvelable) : Consommation du bâtiment plus performante de 10% par rapport à la réglementation thermique ainsi que l'une des deux conditions suivantes : utilisation de la biomasse à plus de 50% de la consommation du bâtiment ou liaison à un réseau de chaleur alimenté à plus de 60% par des énergies renouvelables.

HPE (Haute Performance Energétique) : Consommation du bâtiment plus performante de 10% par rapport à la réglementation thermique.

En Europe...

Ecolabel européen: Le label environnemental de la Communauté européenne s'applique à plusieurs centaines de produits, dont certains dans le bâtiment et la construction (peintures et vernis notamment). Différents critères écologiques sont pris en compte, dont la teneur en substances nuisibles (dioxyde de titane, composés organiques volatils, etc.). L'Ecolabel intègre également des contraintes en matière d'emploi des produits par le consommateur.

Natureplus: Ce label européen distingue les matériaux de construction respectueux de l'environnement et de la santé de leurs utilisateurs. Suivis là aussi sur l'intégralité de leur cycle de vie, ces produits doivent être constitués à 85 % de matières premières minérales ou renouvelables pour bénéficier du label. Natureplus regroupe aujourd'hui la plupart des certifications environnementales en matière de bâtiment.

FSC: Le certificat FSC (Forest Stewardship Council) garantit que le bois sur lequel il est apposé a été récolté dans le respect de critères environnementaux et sociaux rigoureux. Le bois FSC contribue à maintenir la biodiversité dans les régions où il est récolté, tout en garantissant à ses acheteurs une totale traçabilité. A noter, la certification FSC ne s'applique pas qu'au bois, mais aussi à des produits dérivés tels que le papier recyclé.

Qualisol : Créé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), le label Qualisol garantit la qualité des installations de chauffe-eau solaire. Ce label permet notamment de bénéficier des aides des régions, départements ou communes, ainsi que du crédit d'impôts en vigueur dans ce domaine.